

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 06 Février 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine Guyot, 1ère Vice-Présidente.

**Date convocation :** 06 Décembre 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LEROY Anne, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** GRZESKOWIAK Ingrid, JAILLOT Annick (pouvoir à Guyot J.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, ROY Barbara (pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François (pouvoir à MARTIN M.), THEVENET Pascal (pouvoir à Leroy A.) **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, COLAS David, HOURCABIE Guy.

**Secrétaire de séance :** LOUHET Damien En exercice : 44. Présents : 30. Votants : 35

### 6. Développement Economique : Fixation du prix du terrain du Four à Chaux

Par délibération du 13 septembre 2022, le conseil communautaire a délibéré sur le prix de vente des parcelles des nouveaux lots de la ZAC du Four à Chaux et en particulier celui de la parcelle destinée à accueillir le projet industriel de la société Européenne de Biomasse pour l'implantation d'une unité de production de 150 000 tonnes de HPCI Green Pellets.

Le prix de la parcelle de 13 ha (8€/m<sup>2</sup> HT), concernée par le projet, a été fixé fonction de l'avis des Domaines utilisé pour la vente de foncier à ANVIS. Or, celui-ci est antérieur de plus de 12 mois à la signature de la promesse unilatérale de vente.

En conséquent, il convient de reprendre une délibération en s'appuyant sur un avis des Domaines actualisé.

Celui-ci, fixe le prix de vente à 8,11€ HT/m<sup>2</sup>.

Il est donc proposé de maintenir le prix de vente comme voté précédemment à 8 € HT/m<sup>2</sup> pour la parcelle de 13 ha.

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **D'approuver** le prix de vente susvisé applicable à la parcelle de 13 ha sur la ZAC du Four à Chaux
- **D'autoriser** Madame la Présidente à procéder à la vente du lot et à signer les actes notariés en conséquence.


Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition

**Fait à Decize, le 06 Février 2024**

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 08/02/2024  
Et de la publication le 08/02/2024

La Présidente

La Présidente,

  
R. ROY